

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six du mois de Mars à 21 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Campagnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel LADET, Maire et en présence de M. Pierre-Marie BLANQUET, conseiller général.

Etaient présents : Mmes LABEAUME, VISIER. CROIZIER, MM. BOUSSAC. BELLOC. GUIRAL. CAUSSE. PUEL.  
Absente (excusée) : Mme A. ANDRE.

Monsieur le Maire remercie PM BLANQUET pour ses mandats au sein de l'assemblée départementale et pour le travail accompli en collaboration avec les équipes municipales.

**Intervention de JP BRAS :** interpellant le Maire sur une demande d'augmentation de salaire non versée à ce jour et qui voudrait en connaître la raison.

Réponse du Maire : Augmentation non refusée mais en attente de la décision du conseil relative au travail rendu par les services techniques.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 :

Approuvés à l'unanimité, ils font apparaître les résultats cumulés suivants à la clôture de l'exercice :

BIENS DE SECTION DE ST URBAIN : Excédent de fonctionnement : 21 391.42 € - Déficit d'investissement : 985.22 €

MAISON DES SERVICES : Excédent de fonctionnement : 24 245.31 € - Déficit d'investissement : 74 376.25 €

LOTISSEMENT LE DEVEZ : Excédent de fonctionnement : 541.04 € - Déficit d'investissement : 156 512.03 €

BUDGET GENERAL : Excédents de fonctionnement : 208 587.44 € et d'investissement : 61 218.55 €

### TAXES DIRECTES LOCALES :

Le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité, sur une augmentation de 1 % du produit attendu 2015 (122 448 €), des 4 taxes directes locales donnant les taux suivants :

Taxe d'habitation : 10.14 % - TF non bâti : 14.48 % - TF bâti : 63.96 % - CF Entreprises : 15.17 %

### BUDGETS PRIMITIFS 2015 :

Les prévisions ci-dessous ont été votées à l'unanimité pour l'ensemble des budgets 2015 -

BIENS DE SECTION ST URBAIN : Section de fonctionnement : 62 649 € - Section d'investissement : 44 914€

Proposition sera faite à la commission de réhabiliter la Fontaine de St Urbain.

MAISON DES SERVICES : Section de fonctionnement : 4 245 € - Section d'investissement : 74 376 €

LOTISSEMENT LE DEVEZ : Section de fonctionnement : 158 053 € - Section d'investissement : 298 024 €

BUDGET GENERAL : Section de fonctionnement : 611 257 € - Section d'investissement : 286 630 €.

### CARTE COMMUNALE :

Possibilité de révision de la carte communale à l'étude suite à quelques demandes en attente. Après examen, il apparaît que cette révision compte-tenu de la très faible utilisation des possibilités de la carte actuelle risque de provoquer une diminution des hectares constructibles. Le projet sera malgré tout lancé mais pourrait être suspendu ou même abandonné, selon son évolution.

.../...

**O.N.F.** (coupes de l'exercice 2015) :

Suite à la demande de l'ONF relative au programme de coupes en forêt communale et considérant les derniers travaux réalisés route de St Laurent, il sera demandé à l'ONF si ces travaux prennent bien en compte les critères des Espaces Naturels sensibles.

**SIEDA** :

En prévision de la suppression des tarifs réglementés et de l'évolution de la fourniture d'énergie dans le respect des règles de la commande publique, le conseil municipal donne son accord au SIEDA pour l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité mis en place par la structure.

**LIGNE SNCF Béziers-Neussargues** :

Considérant que la ligne SNCF Béziers-Neussargues-Clermont Ferrand est utile et indispensable à l'aménagement d'un territoire équilibré, le conseil municipal se prononce CONTRE la fermeture programmée en janvier 2016 de cette ligne vitale à nos populations rurales.

**REGIE du CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS** :

Afin de gérer au mieux les activités diverses et les aménagements souhaités par le conseil municipal d'enfants, une régie de recettes sera créée dans ce but dont le régisseur sera Alexandra VISIER.

**BUREAU DE POSTE DE CAMPAGNAC** :

Plusieurs actions et rencontres ont eu lieu avec les différentes instances pour le maintien du bureau de poste actuel que la poste souhaite transformer en agence postale ce que la mairie refuse totalement considérant les accords passés précédemment avec les divers services et notamment avec le Département pour le distributeur de billets.

**QUESTIONS DIVERSES** :

***Régularisation cadastre*** : Accord du conseil municipal à la régularisation d'une parcelle privée rue Boulelière qui n'indique pas le bâti en surplomb de la voie communale.

***Cimetière de Canac*** : Travaux d'amélioration des allées souhaités.